

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, À L'EFFET QUE :

Lors de sa séance ordinaire du 15 avril 2021, le Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu a adopté le règlement numéro 32-20-35 intitulé : « Règlement numéro 32-20-35 amendant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'aménagement afin d'agrandir l'îlot déstructuré industriel IDI-6, situé à Carignan », lequel a pour objet d'agrandir un îlot déstructuré industriel (IDI-6) à même une partie de l'affectation agricole AGR-1 à Carignan, lequel agrandissement tout le lot numéro 2 601 631 et une partie du lot numéro 2 601 632.

L'avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 15 octobre 2020.

Une consultation publique écrite a été tenue du 5 au 22 mars 2021.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 18 juin 2021.

Pour plus de détails sur son contenu, une copie du règlement numéro 32-20-35 est disponible, pour consultation au siège social de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, sis au 255, boulevard Laurier, bureau 100, McMasterville, Québec, J3G 0B7.

Une version électronique téléchargeable du règlement est également disponible à l'adresse Internet suivante : <https://www.mrcvr.ca/documentation/reglements-politiques/>.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE VINGT-HUITIÈME (28^e) JOUR DU MOIS DE JUIN (06) DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

(Signé)
Evelyne D'Avignon
Directrice générale et secrétaire-trésorière